

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°75-155 du 18 juillet 1975

portant nomination de Contrôleurs et
d' un Commissaire du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°73-29 du 27 mars 1973, instituant auprès des sociétés
d'Etat, des organismes et services publics, un poste de Commissaire
ou de Contrôleur du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports en-
tre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a
une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- Contrôleur du Gouvernement auprès de la Di-
rection de la Topographie et du Cadastre : Capitaine HODONOU
Sylvestre,
- Contrôleur du Gouvernement auprès de la
Direction de l'Organisation Commune Daho-
mey-Niger (O.C.D.N.) : Adjudant-Chef BARRA
CODJO Joseph,
- Contrôleur du Gouvernement à l'Ambulance
et à la Circonscription Médicale de Oui-
dah, cumulativement avec ses fonctions
actuelles : Adjudant-Chef DOHOU
Raphaël,
- Commissaire du Gouvernement auprès de la
Société Nationale des Huileries du Daho-
mey (S N A H D A) : Camarade AGBODJOGBE
Victor, Officier Prin-
cipal de Police.

.../...

ARTICLE 2 -- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 2 du décret N°73-331 du 17 octobre 1973, les décrets N°s 74-171 du 14 juin 1974 et 74-353 du 20 décembre 1974, et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 18 juillet 1975

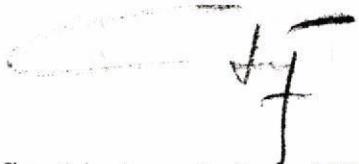
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,

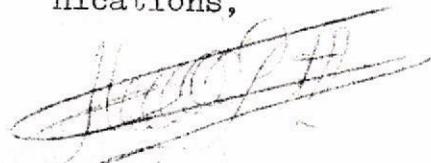
Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et du Tourisme,


Capitaine Issifou BOURAÏMA


Capitaine André ATCHADE

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommu-
nications,

Le Ministre des Finances


Capitaine Léopold AHOUEYA


Intendant Militaire de
3ème Classe Idisore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MSPAS-MTP-MICT 9 autres ministères 10
SGG 4 SPD 2 IAA-DCCT-IGF-ONEPI--Gde Chanc. 5 Dtion Topo-Ambulance de
Ouidah-OCDN-SNAHDA 8 Intéressés 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-DC-Solde
4 Trésor 4 DI 4 EMAT-EMGN-EMSC 6 DSN 4 JORD 1